

" Le même général signalait des changements de rédaction et des suppressions de phrases."

" Que restera-t-il donc de tout ceci ? Rien, nous l'espérons, qu'un sévère avertissement à M. le président de la République. Qu'il ne s'expose pas une seconde fois à voir un de ses ministres mettre dans le Moniteur des notes semblables à celle qui a paru ce matin. Et surtout qu'il prenne bien garde, par des témérités et des légèretés de cette nature, de réveiller contre lui-même les souvenirs d'un passé que la sagesse la plus constante peut seule faire oublier."

" Il importe que la situation de M. de Falloux soit parfaitement nette dans le ministère."

" Personne n'ignore qu'il a offert sa démission et qu'il est prêt à la donner encore, si la politique du Gouvernement sort le moins du monde de la ligne à laquelle il a prêté son adhésion."

" Et notamment pour la question romaine, si M. de Falloux consent à rester dans le Cabinet, c'est qu'il aura été expressément entendu que la politique dont son dernier discours a été la magnifique et formelle expression n'a reçu et ne recevra aucune modification, et que la publication d'une lettre particulière, qui n'a été ni faite ni délibérée en conseil, ne pourra être considérée comme un incident profondément regrettable, mais auquel il n'y a pas lieu d'attacher l'idée d'un changement quelconque dans la marche des négociations."

" L'illustre et généreux Pie IX pourra donc assurer à ses sujets les bienfaits dont son cœur paternel a toujours voulu les doter, mais il le fera dans la plénitude de sa liberté, de son indépendance et de sa souveraineté."

" Dans ce cas, et dans ce cas seulement M. de Falloux pourra rester aux affaires. Et nous le féliciterons alors, en ayant rectifié les faits, d'avoir évité de donner prise à tout reproche, de précipiter ou d'occasionner une crise politique, grave en tout temps, mais dont en ce moment il ne serait donné à personne de prévoir toutes les conséquences."

Après une déclaration aussi nette, les amis de M. de Falloux peuvent attendre, et ses adversaires savent à quoi s'en tenir.

On lit dans l'Assemblée Nationale :

" Le Gouvernement doit savoir maintenant le déplorable effet produit à Rome par la lettre du 18 août ; il doit savoir de quel parti sont venus les rapports qui avaient calomnié l'armée et l'administration militaire ; il doit savoir par quels motifs, après la publicité donnée à la lettre du 18 août, le général Rostolan a signé sa démission, demandé son rappel ; il doit savoir le jugement qu'il a porté sur cette lettre au point de vue de l'intérêt de la France, et la défense expresse qu'il a faite à M. Edgar Ney de la publier."

" Le Gouvernement doit connaître maintenant les regrets et les sympathies que laisse le général Oudinot dans l'armée, dans l'administration civile de Rome et dans le cœur du Souverain-Pontife."

" Le général Oudinot a rendu compte de sa mission, de la situation de nos affaires à Rome et à Gaète. Il a été longuement question de la lettre du Président. L'approbation du parti rouge, en Italie comme en France, a donné à ce document, suffit pour le condamner et pour justifier l'impression douloureuse qu'il a produite dans les rangs du parti modéré. La joie de nos ennemis est à elle seule un enseignement."

" Il paraît qu'à la suite d'explications de la part de M. le Président, la lettre ne doit pas être considérée comme pièce officielle, mais seulement comme l'expression d'une opinion personnelle n'engageant point par conséquent, la politique générale du Gouvernement français."

" Une note rédigée dans le sens de ces explications serait adressée au Pape et aux puissances intéressées dans les affaires d'Italie."

On lit dans le Courrier français : La démission de M. le général Rostolan

2° Tout ce qu'on dit des prétendus mauvais procédés des Cardinaux envers les généraux français est de toute fausseté.

Au contraire les Cardinaux leur ont montré en toute occasion les plus grands égards et la plus vive reconnaissance. Du reste, si je suis bien informé, les généraux se plaignent pas, et si l'on a rappelé le général Oudinot, ce n'est pas, apparemment, parce qu'il est mal avec les Cardinaux."

3° Le Pape, pour mieux témoigner sa reconnaissance à l'armée française, lui destinait un certain nombre de décorations, et un état des officiers, sous-officiers et soldats que les généraux jugeaient les plus dignes de les recevoir, avait été envoyé à Gaète. Est-ce là ce qu'on appelle un mauvais procédé ? Mais le gouvernement français à expressément refusé ces décorations, et le général Oudinot est le seul qui ait pu recevoir la sienne : ce procédé est-il bon ? On se trompe fort si l'on croit que l'armée française le trouve tel."

4° Ney, qui paraît être quelque chose comme M. de Lesseps, voulait que le général Rostolan mit à l'ordre du jour de l'armée la lettre du Président. Le général a refusé, se fondant sur ce que la lettre ne lui était pas adressée et n'avait aucun caractère officielle et aussi sur le mauvais effet qu'elle devait produire, et sur ce que les trois Cardinaux n'avaient rien fait ni rien dit qui pût autoriser à rompre ainsi violemment avec eux. Ce refus du général est positif et n'indique pas qu'il partage les préventions de votre président contre la commission de Gouvernement. Le bruit court qu'il a demandé son rappel, d'autres prétendent que s'il ne l'a pas demandé on le lui enverra. M. Ney, en attendant, a fait distribuer des copies de la lettre du Président."

De tous les faits, il résulte que les motifs mis en avant ne sont que des prétextes : la véritable raison est qu'on exigeait du Souverain Pontife des conditions incompatibles avec ses droits de souverain et contrairement à sa conscience. Le Pape a refusé, on se venge. Mais cette vengeance ne portera pas bonheur. On prétend forcer la main au Pape. On verra s'il est aisé de forcer sa conscience."

Remarquez qu'il n'est rien qu'on ait fait pour persuader à Pie IX de revenir à Rome immédiatement. C'était un piège ; une fois à Rome, dans les mains de votre gouvernement on se serait arrangé pour faire sous son nom tout ce qu'on aurait voulu."

Nous prions ceux de nos abonnés et les agents à qui nous avons envoyé des comptes de nous en faire tenir le montant aussitôt possible.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



" Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 3 OCTOBRE, 1849.

Les journaux de Montréal ne contiennent rien d'important. La question du siège du gouvernement n'est pas encore décidée,

aura 12 hommes, basse-ville 12, St. Roch 24, St. Jean 18 ; outre un chef de patrouille et 2 constables spéciaux assermentés. Les relèves se feront d'heure en heure. Un grand nombre de citoyens offrirent le soir même leurs services et la patrouille a commencé dès avant-hier soir."

La distribution des Prix au petit séminaire de Québec aura lieu demain à 8 heures.

DIFFICULTÉS ENTRE L'Angleterre et les Etats-Unis.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis :

" D'une part, tout est dit quant à présent sur l'affaire de M. Poussin ; de l'autre, le différend qui avait, prétendait-on, surgi entre M. Clayton et le représentant britannique, vient d'être étouffé au berceau par un démenti officiel. Le Courrier and Enquirer, qui paraît décidément avoir à New-York le privilège des communications du ministère d'Etat, s'est chargé de dissiper les rumeurs répandues à cet égard et déjà toutes prêtes à prendre une certaine consistance. Dans un paragraphe publié hier en tête de ses colonnes, il a déclaré formellement que nulle correspondance relative aux droits de l'Angleterre dans l'isthme de Nicaragua n'a eu lieu, entre le cabinet et le ministre anglais ad interim ; il n'a été par conséquent échangé aucune communication de nature à mettre les deux gouvernements sur un pied de raideur et de sécheresse diplomatiques. La forme et la place données dans les colonnes de notre confrère à cette rectification ne permettent pas de mettre en doute sa portée authentique ; il n'y manque en effet que le titre sacramental " officiel " pour compléter le certificat de son origine ministérielle."

Nous sommes prié d'annoncer que la Caisse d'Economie a établi son bureau dans la sacristie de l'église St. Jean. Le bureau est ouvert chaque dimanche, pendant 1 heure après les vêpres."

Mr. Aubin a proposé au conseil-de-ville un plan pour fournir de l'eau à la ville."

Nous voyons par les journaux de Montréal que des incendiaires parcoururent les campagnes à l'entour de la ville et y mettaient le feu. Une grange remplie de grains et appartenante à M. H. Laporte de la Pointe-aux-Trembles, a été incendiée dimanche. Le feu avait été mis à quatre endroits différents de la grange."

Mgr. Timon, évêque de Buffalo, est arrivé en cette ville vendredi soir, et est descendu hier à Québec: Samedi matin, Sa Grandeur conféra la prêtrise au R. P. Eugène Cauvin, de la congrégation des Oblats, et la tonsure et les ordres moindres au frère Paul Gélot, de la même congrégation. Mélanges.

Patrouilles Volontaires.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR L'ORGANISATION DES PATROUILLES VOLONTAIRES.

Conformément à l'invitation de Son Honneur le maire de Québec, cette assemblée a eue lieu à l'hôtel du Parlement, hier, à 7 heures du soir. Une grande foule y assistait."

Olivier Fiset, R. Pope, C. A. Holt, Dr. Landry, James McDougall, John Sharples, Christopher Flanagan, Daniel McGie, John Gordon, I. A. Ceinder, James Cannon, Elzéar Fiset, Ed. Jones, G. T. Cary, Jonathan Wurtele, J. J. Saurin, N. U. Brown, P. Alley, Samuel Nichols, G. R. Browne, Clarke Ross, N. Balzaret, H. Gingras, W. L. Scott, Chs. Jones."

Sur motion de Hugh Murray, écuyer, conseiller, de ville, secondé par P. Dorion, écuyer, le comité suivant fut nommé pour le quartier Saint-Pierre, avec le corps de garde à l'hôtel Blanchard, à savoir :

(Liste non encore complétée.)

Sur motion d'Anréle Plamondon, écuyer, secondé par M. Ritchie, le comité suivant fut nommé pour le quartier Saint-Jean, avec corps de garde à l'hôtel Saint-Jean, à savoir :

MM. Alexis Dorval, George Reynar, R. G. Belleau, J. O. Labranche, M. A. Plamondon, E. L'Ecuyer, G. J. Mason, J. B. Dusseault, Joseph Roulier, Rémi Malouin, Antoine Pappalon, Et. Gingras, Prisque Marois, Benoit Marcoux, André Burn, Grégoire Marois, Elisé Darveau."

Sur motion de M. Rhéaume, secondé par M. Joseph Archer, le comité suivant fut nommé pour le quartier Saint-Roch, avec corps de garde chez M. Rhéaume ou Hamel, rue Desossés, à savoir :

MM. Jos Archer, Germain Guay, Dr. Bardy, Dr. Rousseau, Théophile St. Jean, P. Gingras, Gasp. Garneau, Jos. Hamel, Prudent Vallée, J. P. Rhéaume, J. B. Pruneau, P. Lapointe, W. Venger, P. Allard, Joseph Allard, Jean Tourangeau, M. Lenfestey Et. Légalé, Ls. Ballard, Thos. Bourbeau, Jos. Nadeau, H. Vésina, Thos. Goulet, Isaac Lajeunesse, Jos. Lajeunesse, Jos. Landry, Ant. Benoit, Am. Renaud, Jos. Paquet, Jean Godbout, W. McLean, Thos. Atkins, Damase Breton, W. Arvin, A. Hamel."

Sur motion de M. Watt, secondé par M. McGie, le comité suivant fut nommé pour le quartier du Palais, avec corps de garde chez le Dr. Morrin, à savoir :

MM. Dr. Morrin, D. McGie, James Gillespie, A. B. Sirois, A. Mountain, J. Wait, A. H. Parant, C. M. DeFoy, P. Gingras, F. X. Julien, Jos. Légalé, G. Larouche, Foisy, Mercier, Dorion, G. Hall, Benjamin, Dr. Nault, Gauvin, Samuel King, Wm. McMaster, Geo. Alford, Alex. Robertson."

Sur motion de John Jones, écuyer, secondé par James Gillespie éc. le comité suivant fut nommé par le quartier Champ-plain, avec corps de garde à l'hôtel de madame Gilfoy, près du plan incliné, à savoir :

MM. Gordon, John Jones, L. Brok, Henry Noade, Armstrong, Dawson, Murray, Courtney, Bryen, Plaisance, Doran, Maguir, E. Gingras."

F. X. GARNEAU, Secrétaire.

LES BRIGANDS A MONTRÉAL.— Dans la nuit de dimanche, Montréal a encore été le théâtre de nouveaux désordres. Deux hommes de police, tous deux canadiens-français, ont été battus très grièvement par des individus qui se sont jetés sur eux. Est-ce que ces bandits parcoureront nos rues encore longtemps comme cela, maltraitant et assommant tous ceux qu'ils rencontrent, sans qu'on puisse mettre la main sur un seul ? Les autorités municipales font-elles leur devoir ?—Moniteur.

LE PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL.—Voici de quoi fermer la bouche à ceux qui crient si fort contre les dépenses que la commission d'enquête sur le pénitencier a coûté à la province. On estime les frais de cette enquête à £3,000, et voici les résultats qu'elle a produits. Les années précédentes, les dépenses pour l'entretien du pénitencier s'élevaient à la somme de £16,000, tandis que cette année, par suite de la réforme qu'on a pu y faire par cette enquête, la dépense ne sera que de 11,000. De sorte que les frais de l'enquête, ajoutés à la dépense de l'entretien du pénitencier réformé laissent encore une économie de

une lettre conçue dans ces termes :

" Monsieur, si vous tentez de donner l'alarme, vous êtes mort. (Ceci formait une sorte d'épigraphe.)—Monsieur, les sous-signés demandent \$300 et votre montre, cette nuit. Si vous refusez, nous entrerons, pillerons la maison et y mettrons le feu. Nous vous donnons dix minutes pour faire ce que nous demandons, et pour placer la somme et la montre à côté de la petite porte devant votre maison. Nous sommes armés jusqu'aux dents ; votre maison sera tout d'abord incendiée si vous refusez. Soyez prompt, et donnez la somme.—Nous sommes avec respect (signé) une bande de 15 ESQUIRES."

M. Manice répondit à cette requête par un coup de feu qui mit les malfaiteurs en fuite. Un d'entr'eux cependant a pu être arrêté le lendemain. Idem.

—Nous conservons au lit de mort les idées qui toute la vie ont meublé notre cerveau. Haller, le grand physiologiste, se tâta le pouls, et dit : " Cet homme n'a pas plus de cinq minutes à vivre, on m'a fait venir trop tard. " Il mourut cinq minutes après. Un usurier, au lieu de baisser le crucifix que lui présentait son confesseur, le prit, et le pesant dans ses mains, il s'écria : " C'est bien léger, je ne puis pas prêter plus de trente francs là-dessus."

NAISSANCE.

A Québec, le 27, la Dame de M. Jos. Hamel, marchand, a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A Boucherville, le 2 oct, George Derberats, éc. l'un des imprimeurs de la Reine à Delle. Marie Louis Pothier, fille unique de feu l'Hon. Toussaint Pothier.

BANQUE DE PRÉVOYANCE ET D'ÉPARGNES DE QUÉBEC.

La charge de caissier de la susdite étant sur le point de devenir vacante par la retraite du soussigné, des soumissions de candidats à la dite charge pourront être adressées au bureau des directeurs de la banque, au bureau de laquelle on pourra obtenir tout renseignement.

C. H. GATES, Caisier.

Québec, 3 octobre 1849.

Séminaire de Québec.

LA DISTRIBUTION DES PRIX, qui n'a pu avoir lieu à l'époque ordinaire, se fera JEUDI, le 4 Octobre prochain à 8 h. du matin. Les parents et les amis des élèves sont invités à y assister.

Québec, 28 sept. 1849.

MARTIN RAY,

Au pied de l'escalier de la Basse-ville, est nommé AGENT des EAUX de PLANTAGENET. C'est le seul dépôt dans Québec. Québec 28 sept. 1849,

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE, à transport sur l'établissement 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Digne d'attention.

Voulez-vous conserver votre santé, citoyens de Québec ?

Voulez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays ?

FAITES comme les citoyens de Montréal : buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous serez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. S'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11 500 gallons.